



COMMUNE DE JAVRON LES CHAPELLES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 FEVRIER 2019

Membres en exercice :	13
Membres présents :	07
Date de la convocation :	16 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq février, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Mairie de JAVRON sous la présidence de Monsieur RATTIER Daniel, Maire de la commune de JAVRON LES CHAPELLES.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur **RATTIER** Daniel, Maire
Madame **RAMON** Stéphanie, Adjointe
Madame **LEPRON** Solange, Maire-déléguée
Madame **BEUNECHÉ** Adeline
Monsieur **LEDAUPHIN** Didier
Madame **EDELINÉ** Laurence
Monsieur **JARRY** Claude

ETAIENT ABSENTS : (excusés) :
Monsieur **TISSIER** Patrick, Adjoint
Monsieur **BAYEL** Jean-Claude, Adjoint
Madame **CANDURO** Annie
Monsieur **DENIAU** Antoine
Monsieur **HUBERT** Gérard
Madame **DALIBARD** Maryline

POUVOIRS :

SECRETAIRE DE SEANCE :
Mme **BEUNECHÉ** Adeline

Délibération 2019- *M*

Objet : Harmonisation des tarifs des cimetières de Javron les Chapelles

Délibération 2019- M

Objet : Harmonisation des tarifs des cimetières de Javron les Chapelles

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L. 2223-15 ;

Et sur proposition de la commission Cimetière qui s'est réunie le 10 janvier 2019 afin d'harmoniser les tarifs des différents cimetières situés sur la commune de Javron-les-Chapelles ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

✎ **FIXE** à compter du 25 février 2019, dans les conditions stipulées ci-dessous, les nouveaux tarifs des différentes concessions au Cimetière Communal :

ESPACE FUNERAIRE			
Durée		Renouvellement	
30 ANS	50 ANS	30 ANS	50 ANS
78 €	115 €	78 €	115 €
ESPACE FUNERAIRE ENFANTS (Carré D)			
Durée		Renouvellement	
30 ANS	50 ANS	30 ANS	50 ANS
30 €	50 €	30 €	50 €
ESPACE CINERAIRE (Cavurne au sol – 1 à 3 urnes)			
Durée		Renouvellement	
30 ANS	50 ANS	30 ANS	50 ANS
378 €	415 €	78 €	115 €
ESPACE CINERAIRE (Columbarium – 1 à 3 urnes)			
Durée		Renouvellement	
30 ANS	50 ANS	30 ANS	50 ANS
1 378 €	1 415 €	78 €	115 €
Caveau provisoire (par jour) : 0.30 €			
Droit d'exhumation à la demande des familles : 53 €			
Pose d'une plaque nominative sur colonne cinéraire : 40 €			
Vacation de police : 20 €			

✎ Les recettes correspondantes s'imputeront sur les crédits ouverts au budget principal, chapitre 70 " Produit des services et du domaine ", article 70311 " Concessions dans les cimetières ".

Pour copie conforme
et certification du caractère exécutoire
de la présente délibération

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215301219-20190225-DELIB20111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2019

Publication : 14/02/2019

Daniel RATTIER

